Un parcours d'acquisition des connaissances de nos formations :

- Formations entre 1/2 journée et 12 mois
- Pédagogie synchrone et asynchrone
- Formation, coaching et co-développement
- Modalités : en présentiel ou en distanciel, blended (y compris elearning)
- Accès : sur-mesure en intra-entreprise
- Assistance technique et pédagogique pour accompagner le bénéficiaire pendant les étapes de son parcours

Voir les tarifs



Indicateurs de performance 2023 :

94%

86%

Taux de satisfaction*

Taux de retour*

La qualité c'est la confiance renouvelée!

*Taux de retour aux questionnaires de satisfaction

Le Droit à la Déconnexion dans le Cadre des Relations Sociales

Optimisez votre expertise avec notre formation de deux jours "Le Droit à la Déconnexion dans le Cadre des Relations Sociales". Apprenez à intégrer ce droit dans les politiques QVT/QVCT et QHSE, et à développer des stratégies concrètes pour favoriser le bien-être des salariés. Une formation essentielle pour DRH, RRH, responsables QHSE, référents QVCT, Membres du CSE ou salariés compétents en sécurité.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez-nous à l'adresse suivante : contact@lapersona.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

(

Objectifs pédagogiques

- Comprendre en profondeur le concept et les enjeux du droit à la déconnexion dans le cadre des relations sociales.
- Maîtriser le cadre légal et les obligations des employeurs et des salariés.
- Développer des stratégies avancées et des pratiques pour mettre en œuvre le droit à la déconnexion au sein de l'entreprise.
- Favoriser un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle dans le cadre des relations sociales et de la santé au travail.

8

PUBLIC

- Directeurs des Ressources Humaines (DRH)
- Responsables des Ressources Humaines (RRH)
- Responsables QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)
- Référents QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail)
- Salariés Compétents en Sécurité
- Membre du CSE



MODALITÉS

- Inter : actions de formation pour lesquelles les démarrages interviennent indifféremment au long de l'année civile.
- INTRA: 30 jours calendaires à compter du diagnostic

PRÉ-REQUIS

• Pas de prérequis



• 2 jours (de 9h à 17h)

JOUR 1: FONDAMENTAUX ET CADRE LÉGAL

MATIN

01 - Comprendre le droit à la déconnexion

- Historique et évolution du concept
- Importance du droit à la déconnexion dans les relations sociales

02 - Cadre légal et obligations

- Lois et règlements relatifs au droit à la déconnexion (Code du travail, accords collectifs)
- Droits et devoirs des employeurs et des salariés

PAUSE

03 - Rôle des partenaires sociaux et du CSE

- Contribution du CSE et des partenaires sociaux à la mise en œuvre du droit à la déconnexion
- Exemples de négociations et d'accords réussis

04 - Impact sur la santé et le bien-être des salariés

- Conséquences du manque de déconnexion
- Bienfaits d'une politique de déconnexion sur la santé mentale et physique

APRÈS-MIDI

05 - Diagnostic et analyse des pratiques actuelles

- Audit des pratiques actuelles de l'entreprise en matière de déconnexion
- Identification des points forts et des axes d'amélioration

06 - Stratégies pour la mise en œuvre du droit à la déconnexion

- Bonnes pratiques et recommandations pour les employeurs
- Techniques de gestion des outils numériques de manière responsable

PAUSE

07 - Études de cas

- Analyse de cas réels d'entreprises ayant mis en place des politiques de déconnexion
- Discussion sur les meilleures pratiques et les leçons apprises

JOUR 2 : MISE EN PRATIQUE DU DROIT À LA DÉCONNEXION ET DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIES

MATIN

01 - Élaboration d'un plan de déconnexion

- Travail en groupe pour développer des plans d'action personnalisés
- Identification des actions concrètes à mettre en place dans l'entreprise

02 - Présentation des plans et feedback

- Présentation des plans d'action développés par les groupes
- Feedback des formateurs et des participants

PAUSE

03 - Accompagner et sensibiliser les équipes et les partenaires sociaux

- Techniques pour sensibiliser les salariés, les managers et les représentants du personnel au droit à la déconnexion
- Formation continue et communication interne sur le sujet

04 - Gestion des situations spécifiques

- Adaptation du droit à la déconnexion en fonction des différents métiers et secteurs
- · Gestion des urgences et des astreintes

APRÈS-MIDI

05 - Intégration du droit à la déconnexion dans les politiques QVT/QVCT et QHSE

- Liens entre le droit à la déconnexion et les démarches QVT/QVCT (Qualité de Vie au Travail / Conditions de Travail) et QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)
- Stratégies pour intégrer ces dimensions dans les politiques globales de l'entreprise

06 - Soutenir la résilience organisationnelle

- Stratégies pour renforcer la résilience organisationnelle en intégrant le droit à la déconnexion
- Techniques pour maintenir la productivité tout en respectant la déconnexion des salariés

PAUSE

07 - Évaluation des pratiques et suivi des actions

- Outils et indicateurs pour évaluer l'efficacité des pratiques de déconnexion
- Mise en place de processus de suivi et d'ajustement des actions

CLÔTURE DE LA FORMATION

- Synthèse des compétences acquises
- Évaluation et feedback des participants



Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers différents moyens (mise en situation, training vidéo, quiz...).

Le stagiaire évalue sa progression et ses acquis à l'issue de la formation. L'intervenant valide la progression du stagiaire et précise les outils utilisés pour la validation des acquis.

Nous contacter



**** 06.03.88.80.96



contact@lapersona.fr



www.lapersona-institut.fr

Accompagnement de la Connaissance à la Compétence Au Poste de Travail